

n° 1513

n° 1366 des Enquêtes

Déclaration Revendication du nomme' Pouhou, cultivateur, domicilié à Pomarave

Le nomme' Pouhou, est présenté ce jour vingt huit mars mil neuf cent cinq, et a revendiqué la terre "Maushi", sise à Pomarave, d'une contenance de un hectare, vingt neuf ares, plantée de maisons et cocotiers. Bornes au Nord, par la propriété Eiti'ohy, au Sud, par Pehueini, et Est par montagne, à l'ouest par Pehueini.

Lequel n'est ni possédant pas de titre, nous avons procédé au fait ainsi que nous avons administré, de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs  
arrêtons  
La terre "Maushi", sise à Pomarave, est désignée, appartient au nomme' Pouhou.

Fait et arrêté à Nouméa, le sept avril mil neuf cent cinq.  
Les membres de la Commission

*[Signature]*

n° 1514

n° 1357 des Enquêtes

Déclaration Revendication du nomme' Pouhou, cultivateur domicilié à Pomarave.

Le nomme' Pouhou, est présenté ce jour vingt huit mars mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre "Anachua", sise à Pomarave, d'une contenance de deux cent cinquante ares, plantée de maisons et cocotiers, Bornes au Nord, par Saliatehua, au Sud, à l'Est et à l'ouest par Pehueini.

Lequel n'est ni possédant pas de titre, nous avons procédé au fait ainsi que nous avons administré, de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs  
arrêtons  
La terre "Anachua", sise à Pomarave, est désignée, appartient au nomme' Pouhou.

Fait et arrêté à Nouméa le sept avril mil neuf cent cinq  
Les membres de la Commission

*[Signature]*

n° 1515

n° 1368 des Enquêtes

Déclaration Revendication de la nomme' Kahiametani, cultivateur, domicilié à Pomarave

Le nomme' Kahiametani, est présentée ce jour vingt huit mars